ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Banque des Citoyens de la Louisiane
Eugène Pigeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5895.—En vertu d'un writ de mandement et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse de St-Charles, sise à la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 11 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans cette ville formant l'encoignure des rues Levée et Marigny, ayant en façade le No sur un plan annexé en 2500 pieds, Joseph Civrille, notaire en cette ville, le 27me jour de février 1838. Le dit terrain mesure au pied français vingt pieds de front à la rue Levée sur une profondeur de façade à la rue Marigny de soixante pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec cent vingt et une actions du fond hypothécaire maintenant réduits à une action de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui s'y trouve attachée.

Mise à l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de six cent dix piastres (6505) échéant le 1er décembre 1882 et jouissance immédiate à la charge de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilité d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de l'action susdite.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 11

A. W. Hart vs Henry C. Duncan Jr.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 2181.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 juillet 1882, à midi, des propriété ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'Ile bornée par les rues Franklin, Pair Chartres et Royale et désigné par le No 22 sur un plan du Faubourg Marigny.

Le dit lot mesure 34 pieds de face à la rue Pair sur une profondeur de 90 pieds plus ou moins entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à S. Feld et M. Morgan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent acquis, le 19 juillet 1882, livre 115, folio 598, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire.

Mise dans l'affaire ci-dessus numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Pierre Eugène Duvoux vs. Jean Marie Tujaguès et al. Constable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6295.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 18 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St-Mary, désigné par le No 128 sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24me jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit terrain mesure, au pied anglais, 28 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Lafayette et Orod sur 37 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété achetée par James Cosgrove de David White, par acte passé pardevant A.d. Boudousquié, notaire, le 26 avril 1860; Ensemble avec 110 actions maintenant réduites à 103 du fond hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Acquis par le défendeur conformément à une vente faite par le marshal provisoire des Etats-Unis, le 9 mai 1865 dans l'affaire d'Edwin S. Oliver vs. James Cosgrove, No 266 en la cour de la district provisoire de l'Etat de la Louisiane.

Mise dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cinq cent cinquante piastres, échéant le 1er janvier 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste COMPTANT. L'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec les deux actes de 23 août 1847, passé devant Charles Boudousquié, et du 16 juin 1865 passé devant Ad. Boudousquié, notaires, et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17juin—17,24—1,8,15,18.

Theo. Pickles vs Edward L. Roche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6194.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, 19 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses, située à Gentilly, Troisième District, dans l'Ile Irrégulier bornée par les rues Marigny et St. Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant à peu près trois cents pieds huit pouces de face au Chemin de Gentilly et à la place d'Armes projetée par une profondeur de dix cent trente huit pieds cent pouces et cinq lignes de l'Avenue Marigny sur le chemin de Gentilly sur la ligne de profondeur plus pied de l'angle qui forme ce jusqu'au dit Avenue et du dit chemin; la dite portion de terre mesure du côté plus pied de l'Avenue St-Bernard cent dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne presque perpendiculaire à l'Avenue Marigny, puis de formant à angle droit quatre-vingt-sept pieds d'un côté, s'étendant vers le chemin de Gentilly, composé de lots Trente-Huit, Quarante, Quarante-et-Un, "Quarante-Deux" et Quarante-Trois et d'une portion de terre de forme irrégulière d'après un plan attaché à un acte hypothécaire passé devant Ed. Armas, notaire, en date du 4 décembre 1861.

2e Un certain lot de terre avec les bâtisses dans le Premier District, dans l'Ile; "Cent Quatre-Vingt Huit" dans l'Ile; bornée par les rues Poydras, Julie, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot Numéro Onze, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Poydras sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Mise dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—7, 14, 21, 28—août 4, 8.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edwin S. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 6158.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 25 avril 1865, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 89, folio 92.

2—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ile bornée par les rues Royale, Hôpital Bourbon et Quarante, mesurant vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre-vingt-douze pieds deux pouces entre lignes parallèles, acquis par Jean Marie Tujaguès par achat de Mme E. L. J. Deaforces, veuve de Marie François C. Avinson, par acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 7 mai 1866, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 49 folio 566.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—7, 28—juillet 4, 12, 19, 22.

Jean Clavel vs Mme Elizabeth Hanns et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3357.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 15 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 37, dans l'Ile borné par les rues Wilkinson, Quatrième, Clara et Martin ou Willow, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer; le dit terrain forme l'encoignure des rues Clara et Quatrième et mesure trente-deux pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur et façade à la rue Clara de cent vingt-cinq pieds.

La dit terrain a été acheté par Mme Elizabeth Hanns, avec son propre argent, de Jacob Hanns, conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 5 juin 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—13,20,27,4,11,15 juillet

Joseph Maristeny Jr vs Ewan et Paul Mérédite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4737—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 18 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses, située à Gentilly, Troisième District, dans l'Ile Irrégulier bornée par les rues Marigny et St. Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant à peu près trois cents pieds huit pouces de face au Chemin de Gentilly et à la place d'Armes projetée par une profondeur de dix cent trente huit pieds cent pouces et cinq lignes de l'Avenue Marigny sur le chemin de Gentilly sur la ligne de profondeur plus pied de l'angle qui forme ce jusqu'au dit Avenue et du dit chemin; la dite portion de terre mesure du côté plus pied de l'Avenue St-Bernard cent dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne presque perpendiculaire à l'Avenue Marigny, puis de formant à angle droit quatre-vingt-sept pieds d'un côté, s'étendant vers le chemin de Gentilly, composé des lots "Trente-Huit, "Quarante, "Quarante-et-Un," "Quarante-Deux" et Quarante-Trois" et d'une portion de terre de forme irrégulière d'après un plan attaché à un acte hypothécaire passé devant Ed. Armas, notaire, en date du 4 décembre 1861.

2e Un certain lot de terre avec les bâtisses dans le Premier District, dans l'Ile; "Cent Quatre-Vingt Huit" dans l'Ile; bornée par les rues Poydras, Julie, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot Numéro Onze, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Poydras sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—7, 14, 21, 28—août 4, 8.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Dell Bendié, Weber & Standiger vs. D. F. Baton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5812—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 4 août, 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goélette Maggie, ses appareils, meubles, etc., maintenant dans le Nouveau Bassin, près le pont Magnolia, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil.—7 14 21 28—4 8 août.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Edmund Dormey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 6,140—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Thomas Fitzwilliam, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juil—7,11,14

Succession de Alfred Pean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5851.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur de la succession de Thomas Henderson, No 6160, Cour Civile de District, le compte de sa gestion étant celui que Thomas Henderson aura dû présenter pour l'administration des biens de la mineure Ste F. Henderson, mainteneé Mme W. E. Butler, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 juil—6, 11 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

CAROLINE FRANCK VS. SIMON BAUM, son mari—No 6150.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le neuvième jour de juin 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus désignée, dans les termes suivants, savoir:—

Caroline Franck vs Simon Baum, son mari—No 6150.

Sur motion de la demanderesse; et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demande ensemble la cause, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le trente du courant, soit maintenant confirmé et devienne définitif, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la défendeur, Simon Baum, son mari, déclarant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, et autorisant la demanderesse à administrer ses affaires comme marchande publique ordonné que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 16 juin 1882, et signé le 21 juin 1882.

Signé

F. A. MONROE, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-deuxième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quatre-vingt-deux.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 juin—7,14,21

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

CATERINE HOUGHTON VS. EDWARD M HOUGHTON

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le vingtième jour de juin 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus désignée, dans les termes suivants, savoir:—

Catherine Houghton vs Edward M. Houghton —No 6197.

Sur motion de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse, la Cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire, le 15 du courant, soit maintenant confirmé et devienne définitif, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Catherine Houghton et contre le défendeur Edward Houghton, son époux, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, et autorisant la demanderesse à administrer ses affaires comme marchande publique ordonné que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 20 juin 1882 et signé le 26 juin 1882.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 27me jour de juin dans l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-deux.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
30 juin—30 15, 30 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 6328.

Mayer Bros. vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Mayer Bros et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de James Fahey, Esq., un notaire, le 27me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 20me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
22 juin—22,6,26 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6296.

Keiffer & Gardner vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Keiffer & Gardner et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de A. Hero, Esq. un notaire le 20me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 14me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
17 juin—17,30—19 juil Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6278.

Jacob J. Wandel vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Jacob J. Wandel et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de James Fahey, Esq., un notaire, le 27me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 20me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
17 juin—17,30—19 juil

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6278.

Jacob J. Wandel vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Jacob J. Wandel et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, Esq., un notaire, le 17me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 14me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
17 juin—17,30—19 juil

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6377.

Henry J. Riddle vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Henry J. Riddle et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de Omer Villeré, un notaire, le 3me jour d'août 1882, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 juin 1882.

E. A. LUMINAIS, député greffier.
29juin—29juin 15juil, 2août.

SIMMONS LIVER REGULATOR — Pour prévenir la Fièvre Jaune

Prenez le "Simmons Liver Regulator"

Ce médicament a préservé les habitants de Savannah, Ga., qui en ont fait usage pendant la terrible épidémie de 1876.

MM. J. H. ZEILIN & Co.,

Messieurs—Nous, soussignés, négociants de Georgia Central Railroad, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits que nous a procuré l'usage du "Simmons Liver Regulator", lors de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah, désirons faire une seule fois, en faveur du public, un exposé de ce qui a été fait à ce sujet.

Pendant l'été et l'automne de 1876, désireux de bien faire les choses, nous avons fait usage du médicament connu sous le "Simmons Liver Regulator", préparé par J. H. Zeilin & Co., et, quoique exposés à plusieurs influences malsaines, nous avons été dans la fièvre jaune, en venant à Savannah et en sortant à toutes les heures de la nuit, et, sauf en passant des nuits entières dans la ville pendant la durée de cette fatale épidémie, nous avons tous conservé notre santé, à l'exception d'un seul qui est tombé malade mais qui a promptement recouvré la santé. Nous ne saurions attribuer notre salut, après la protection de la Providence, qu'à l'usage habituel et ininterrompu du "Simmons Liver Regulator", pendant que nous étions exposés à la malaria de la fièvre jaune.

Agréez, messieurs, etc.,

C. B. PATTERSON, JAS. L. MALLETTE, JOHN R. COLLINS, MILTON F. COOPER.

☞ Ne prenez que le vrai "Regulator" qui a toujours sur l'enveloppe le Z rouge (marque de fabrique) et la signature de

J. H. ZEILIN & CO.,
A vendre par tous les pharmaciens.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente sans réserve de propriétés de valeur situées dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage pour le compte des héritiers absents dans l'affaire de la succession de

JEAN BIDEGARAY.

Deux Maisons simples No. 512 et 514 rue Dauphine.

Maison double à deux locataires Nos. 543 et 545 rue Craps.

Résidence en briques à étage, encoignure des rues Pologne et Moreau.

Un Cottage. No. 639 rue d'Amour.

Une résidence faisant face à la rue des Bons-Enfants No 666, avec un grand terrain.

Une étendue de terre faisant face au Mississipi près des Casernes des États-Unis et des Abattoirs.

Un terrain vacant formant encoignure aux rues Lesseps et Cassaulvo.

PAR JAS P. GUINAULT encanteur, bureau 21 Bienville et Passage de la Bourse — SAMEDI, 5 août 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur pour le compte des dits héritiers, les propriétés ci-après savoir: 1° Deux lots de terre désignés par les lettres A et B dans le carré d'îlet compris entre les rues Gravier et Hennessy maintenant Dauphine Cassaulvo maintenant Royale, Mandeville et Espagne.

Le lot A mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 133 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison simple, ayant un corridor d'entrée sur le côté, deux chambres, cuisine double, citerne, puits, lieux d'aisance, cour briquetée, etc.

Le lot B mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 133 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison simple, ayant un corridor d'entrée sur le côté, deux chambres, cuisine double, citerne, puits, lieux d'aisance, cour briquetée, etc.

2° Un lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Grapa, maintenant Bourgogne, Amour, maintenant Rampart, Espagne et Poète, mesurant 27 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine double, deux citernes, puits en briques, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux locations.

3° Un lot de terre, formant encoignure aux rues Moreau et Pologne et traversé par les rues Cassaulvo et Lesseps, lequel lot de terre mesure 52 pieds 10 pouces de face à la rue Pologne, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble une résidence en briques à étage, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre au-dessus avec balcon sur la façade, cuisine double, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., etc., le tout couvert en ardoises; une autre bâti en bois faisant face à la rue Berlin, ayant deux chambres, hangar, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété est louée $40 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit au bénéfice garantie par hypothèque et portant huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec intérêts stipulés payables.

Les taxes de ville, d'État, pour l'année 1882 et le dessèchement seront assumées par les acquéreurs au sou du prix d'acquisition; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de la adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 juin—13,17,24—1,8,15 juil

Un joli Cottage, formant encoignure à l'Avenue Napoléon et de la rue Chestnut, No 190.

LE COTTAGE DOUBLE ATTENANT et faisant face à l'Avenue Napoléon, Nos 192 et 194.

UN LOT DE TERRE NU ATTENANT au lot ci-dessus et faisant face aussi à la dite Avenue Napoléon.

UNE ENCOIGNURE DE PRIX, FORMANT l'encoignure des rues Magasins et Berlin, vis-à-vis du marché Jefferson City, et occupée par Madame Z. Meyers comme magasin de groceries.

Succession de Jean Michel— No 1191.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse — SAMEDI, 15 juillet 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur pour le compte des héritiers, les propriétés ci-après savoir: 1° Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre la rue Napoléon, les rues Coliseum et Jena, lequel lot de terre forme l'encoignure de l'Avenue Napoléon et de la Rue Clément, désigné par la lettre A, mesurant 26 pieds 6 pouces 10 lignes de face à la rue Napoléon, sur une profondeur de 115 pieds 9 pouces entre lignes parallèles et forme l'encoignure des rues Berlin et Magasins.

Ensemble une maison en bois de charpente en briques et le haut en bois, ayant six chambres, balcon sur la façade, cuisine double, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., etc., le tout couvert en ardoises; une autre bâti en bois faisant face à la rue Berlin, ayant deux chambres, hangar, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété est louée $40 par mois.

2° Un terrain vacant formant l'encoignure des rues Lesseps et Cassaulvo, lequel lot de terre mesure 52 pieds 10 pouces de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Cassaulvo.

Le tout conformément aux plans que seront exposés à la Bourse.

Comdit lots—Moitié comptant on davantage à l'option des acquéreurs, le balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec intérêts stipulés payables.

Les taxes de ville, d'État, pour l'année 1882 et le dessèchement seront assumées par les acquéreurs au sou du prix d'acquisition; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de la adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 juin—1,8,15,22, 29 juil, 5 août

Un Cottage Double, attenant et faisant face à l'Avenue Napoléon et de la rue Chestnut, No 190.

LE COTTAGE DOUBLE ATTENANT et faisant face à l'Avenue Napoléon, Nos 192 et 194.

UN LOT DE TERRE NU ATTENANT au lot ci-dessus et faisant face aussi à la dite Avenue Napoléon.

UNE ENCOIGNURE DE PRIX, FORMANT l'encoignure des rues Magasins et Berlin, vis-à-vis du marché Jefferson City, et occupée par Madame Z. Meyers comme magasin de groceries.

Succession de Jean Michel— No 1191.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse — SAMEDI, 15 juillet 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur pour le compte des héritiers, les propriétés ci-après savoir: 1° Deux lots de terre désignés par les lettres A et B dans le carré d'îlet compris entre les rues Gravier et Hennessy maintenant Dauphine (jadis en est) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 juillet—6 11 15

Succession de Marian Henderson femme de Thomas Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 6260. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte de la tutrice présenté par F. S. Wills, administrateur de la succession de Thomas Henderson, No 6160, Cour Civile de District, le compte de sa gestion étant celui que Thomas Henderson aura dû présenter pour l'administration des biens de la mineure Ste F. Henderson, maintenant Mme W. E. Butler, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 juil—6, 11 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

CAROLINE FRANCK VS. SIMON BAUM, son mari—No 6150.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le neuvième jour de juin 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus désignée, dans les termes suivants, savoir:—

Caroline Franck vs Simon Baum, son mari—No 6150.

Sur motion de la demanderesse; et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demande ensemble la cause, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le trente du courant, soit maintenant confirmé et devienne définitif, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Caroline Franck, et contre le défendeur, Simon Baum, son mari, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, et autorisant la demanderesse à administrer ses affaires comme marchande publique ordonné que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 16 juin 1882, et signé le 21 juin 1882.

Signé

F. A. MONROE, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-deuxième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quatre-vingt-deux.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 juin—7,14,21

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

CATERINE HOUGHTON VS. EDWARD M HOUGHTON

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le vingtième jour de juin 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus désignée, dans les termes suivants, savoir:—

Catherine Houghton vs Edward M. Houghton —No 6197.

Sur motion de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse, la Cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire, le 15 du courant, soit maintenant confirmé et devienne définitif, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Catherine Houghton et contre le défendeur Edward Houghton, son époux, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, et autorisant la demanderesse à administrer ses affaires comme marchande publique ordonné que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 20 juin 1882 et signé le 26 juin 1882.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 27me jour de juin dans l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-deux.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
30 juin—30 15, 30 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 6278.

Jacob J. Wandel vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Jacob J. Wandel et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de James Fahey, Esq., un notaire, le 27me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 20me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
22 juin—22,6,26 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6296.

Keiffer & Gardner vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Keiffer & Gardner et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de A. Hero, Esq. un notaire le 20me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 14me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
17 juin—17,30—19 juil Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6377.

Henry J. Riddle vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Henry J. Riddle et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de Omer Villeré, un notaire, le 3me jour d'août 1882, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 juin 1882.

E. A. LUMINAIS, député greffier.
29juin—29juin 15juil, 2août.

SIMMONS LIVER REGULATOR — Pour prévenir la Fièvre Jaune

Prenez le "Simmons Liver Regulator"

Ce médicament a préservé les habitants de Savannah, Ga., qui en ont fait usage pendant la terrible épidémie de 1876.

MM. J. H. ZEILIN & Co.,

Messieurs—Nous, soussignés, négociants de Georgia Central Railroad, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits que nous a procuré l'usage du "Simmons Liver Regulator", lors de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah, désirons faire une seule fois, en faveur du public, un exposé de ce qui a été fait à ce sujet.

Pendant l'été et l'automne de 1876, désireux de bien faire les